

Elaborer le DUERP ou Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels et en faire un outil de management

Ressources Humaines / Gestion du personnel / Paie - 2020

La formation en résumé

La loi (article R4121-1 du Code du Travail) impose à chaque employeur, quelque soit la taille de l'entreprise, d'évaluer les risques existants en matière de santé et de sécurité au travail pour les collaborateurs. C'est à cela que sert le DUERP ou Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels qui doit être mis à jour régulièrement, à minima une fois par an. Même si la réalisation ou la production du document peut-être confié à un tiers, l'employeur en demeure toujours responsable. Mieux vaut donc en maîtriser tous les aspects et c'est précisément ce que nous vous proposons de découvrir.

Objectifs :

- Comprendre les enjeux de la prévention des risques
- Identifier les dangers et évaluer les risques associés
- Etablir un plan d'actions de prévention
- Faire du document unique un outils de management de la sécurité

Participants :

Membres élus ou suppléants du CSE quelque soit sa taille, membres ou non de la Commission Santé et Sécurité (CSSCT)

Le Référent Santé et Sécurité (RSSCT)

Tout représentant de la Fonction RH

PDG/Gérant ou Dirigeant de PMI PME

Responsable QHSE

Toute personne ayant une appétence pour les questions de santé et de sécurité en entreprise

Prérequis :

Etre acteur de la prévention des risques professionnels dans son organisation

Avoir une appétence pour le sujet

1 100 €

(non assujetti à la TVA sauf formation à Roanne)



2 jours (14 heures)



-10%

Formation en tandem avec :
Manager efficacement les RPS (risques psychosociaux) et les intégrer dans le DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels)

Dates et villes

Lyon - 04 72 53 88 00

- 06/04, 07/04
- 16/11, 17/11

Le programme

Enjeux et finalité de la prévention des risques

La réglementation, la responsabilité civile et pénale, la réduction des accidents et maladies professionnelles

La prévention au quotidien

Les principes, les acteurs internes et externes, les audits et contrôles

L'évaluation des risques professionnels

Observation des postes de travail et de leur environnement, identification des dangers, notions d'exposition et de gravité, repérage des mesures de prévention, hiérarchisation des risques bruts et résiduels

Les différents types de risques professionnels

Chute, Circulation et risque routier, Activité Physique, Manutention manuelle, Manutention mécanique, Produits chimiques, Agents biologiques, Machines et outils, Bruit, Electricité, Rayonnement, Amiante, ATEX, Risques Psychosociaux, Incendie/explosion, Vibrations ...

Elaboration du plan d'actions de prévention

Choix des actions à mener et des responsables d'actions, planning d'interventions

Faire du DUERP un outil de management dans l'entreprise

Diffusion dans l'entreprise, implication des acteurs, suivi des actions

Les + de la formation:

Formateur expérimenté et issu de la profession, spécialisé en prévention des risques professionnels et enregistré auprès de la DIRECCTE, IPRP

Moyens pédagogiques et d'encadrement

Moyens pédagogiques:

Formation interentreprises avec alternance d'apports théoriques et pratiques.

Echanges, analyses de pratiques, mises en situation et cas réels d'entreprises.

Support de formation remis aux participants.

Groupe de 10-12 participants maximum.

Suivi et évaluation de la formation:

Les acquis sont évalués en cours et en fin de formation.

Une évaluation de satisfaction est complétée par les participants et un tour de table collectif est réalisé avec le formateur en fin de formation.